



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 4626

Texte de la question

## DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Costes, pour le groupe Les Républicains.

**M. Jean-Louis Costes.** Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, la désertification médicale, aujourd'hui, a atteint des limites insupportables. L'urgence est absolue. Les moyens dont nous disposons sont considérablement défaillants et la situation ne cesse d'empirer, d'autant, vous le savez, que la population vieillit.

L'exemple de mon département, le Lot-et-Garonne, est particulièrement marquant. Nous avons perdu plus de 25 % de nos médecins entre 2006 et 2017 et la situation ne cesse de se dégrader. Permettez-moi de prendre plus particulièrement l'exemple de ma sous-préfecture : là aussi, nous avons perdu un quart de nos médecins et dans les territoires ruraux, durant la même période, la proportion s'élève à 40 %.

Une telle situation est absolument intolérable. Les patients ne trouvent plus de médecins généralistes, ils se montrent de plus en plus agressifs dans les salles d'attente, la situation est de plus en plus tendue. Pire : les urgences sont complètement encombrées par des gens qui devraient être soignés en médecine de ville ou libérale.

Pour compliquer encore les choses, les infirmiers ne peuvent plus poursuivre l'administration des traitements dès lors que les prescriptions médicales ne suivent pas.

Je sais ce que vous me répondrez, madame la ministre : les gouvernements successifs ont élaboré un certain nombre d'incitations financières et fiscales et un certain nombre de collectivités ont quant à elles installé des maisons de santé. Pourtant, cela ne marche pas et la situation continue de se dégrader.

Sur ce dossier, madame la ministre, je vous demande simplement de faire preuve d'un peu de courage politique. Il est plus qu'urgent de légiférer, car il est essentiel de pouvoir assurer à tous nos administrés une égalité de soins sur l'ensemble du territoire. Oui, la situation est plus qu'urgente, agir est indispensable !  
(*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

**Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé.** Monsieur le député Costes, je crois que nous n'avons pas manqué de courage politique pour faire face à cette situation et appeler les médecins à assumer leurs responsabilités dans les territoires ruraux et dans les territoires urbains en difficulté, car ces derniers aussi peuvent avoir du mal à attirer des professionnels.

Nous avons pris cette question à bras-le-corps, en répondant à la question suivante : comment créer les conditions de travail, les conditions d'exercice médical favorables à la venue de jeunes – et moins jeunes – professionnels ?

Nous avons ainsi répondu à un certain nombre de leurs demandes en déployant massivement des maisons pluri-professionnelles de santé. On en dénombrait 170 en 2012 ; on en comptera bientôt 1 200, dont 111 en Nouvelle-Aquitaine et déjà 14 dans votre propre département.

Des jeunes peuvent également bénéficier de bourses en échange d'une installation dans des territoires en difficulté : 180 bourses ont été délivrées en Nouvelle-Aquitaine, 1 750 sur le plan national.

Nous avons aussi créé de nouveaux contrats pour attirer des jeunes médecins en échange d'un certain nombre de facilités : 50 ont été signés en Nouvelle-Aquitaine, 750 praticiens de médecine générale les ont signés sur le plan national.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples de dispositifs qui ont été mis en place. Mais il faut aller au-delà. J'ai d'ores et déjà annoncé que le *numerus clausus* augmenterait de 478 places et que le zonage des territoires en difficulté serait révisé dès cette année.

Il est vrai, monsieur le député, que la campagne présidentielle arrive et il appartiendra à chacun de faire connaître ses positions pour savoir si les mesures d'incitation doivent être prolongées ou si d'autres mesures doivent être proposées.

**M. le président.** Merci, madame...

**Mme Marisol Touraine, ministre.** Tel est le débat qui s'offre à nous.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Costes](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4626

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 février 2017](#)